

# Comité d'Éthique de la Recherche (CER)

## Calendrier des sessions

Le CER de l'établissement peut fournir un avis sur les aspects éthiques concernant des projets de recherches relevant de son champ de compétence, qui lui sont soumis par les équipes du site et/ou un titulaire de l'établissement, préalablement à la mise en œuvre de la recherche.

Les sessions du comité se tiennent habituellement (sauf jour férié et vacances universitaires) le deuxième vendredi de chaque mois.

Les mois impairs sont exclusivement, sauf urgence spécifique, consacrés à l'évaluation des dossiers soumis pour évaluation.

Depuis janvier 2022 des évaluations de dossiers ont aussi été insérées lors des sessions extraordinaires qui se tiennent les mois pairs.

Le dossier de soumission est téléchargeable sur le site du CER :

<https://univ-cotedazur.fr/universite/responsabilite-ethique-et-universitaire/ethique-et-integrite-scientifique> → soumettre un dossier au cer

Attention : le dossier doit impérativement être soumis par un chercheur ou enseignant-chercheur titulaire et en cas de thèse de doctorat, nécessairement préparé avec le directeur de thèse.

Le dossier complet doit être adressé à :

[cer@univ-cotedazur.fr](mailto:cer@univ-cotedazur.fr)

Le dossier doit être soumis au minimum 15 jours avant la date de la réunion d'évaluation prévue au calendrier ci-après (et plus précisément : le 15<sup>e</sup> jour précédent à midi – 12 heures).

**Attention :** lorsque le CER est saisi ou statue alors que la recherche est déjà engagée, son avis, s'il est favorable, indiquera qu'il couvre uniquement la période qui suivra les modifications apportées au dossier et mises en œuvre à partir de la date de l'avis, et non l'activité déjà réalisée au moment de l'avis.

Dans l'hypothèse où l'expérimentation est complètement achevée **et** si les modifications demandées par le comité imposent un changement dans la procédure qui a été conduite, l'avis rendu sera nécessairement défavorable.

<b>Calendrier des réunions du CER</b>		
<b>Année</b>	<b>Dates de tenue du comité</b>	<b>Limite d'envoi pour la séance du mois</b>
<b>2024</b>	12 janvier (séance ordinaire) 09 février (séance extraordinaire) 08 mars (séance ordinaire) 12 avril (séance extraordinaire) 10 mai (séance ordinaire) 14 juin (séance extraordinaire) 12 juillet (séance ordinaire) 13 septembre (séance ordinaire) 11 octobre (séance extraordinaire) 08 novembre (séance ordinaire) 13 décembre (séance extraordinaire)	Jeudi 28 déc. 2023, 12:00 Jeudi 25 janv. 2023, 12:00 Jeudi 23 fév. 2023, 12:00 Jeudi 28 mars. 2023, 12:00 Jeudi 25 avril 2023, 12:00 Jeudi 30 mai 2023, 12:00 Jeudi 27 juin 2023, 12:00 Jeudi 29 août 2023, 12:00 Jeudi 26 sept. 2023, 12:00 Jeudi 31 oct. 2023, 12:00 Jeudi 28 nov. 2023, 12:00
<b>2025</b>	10 janvier (séance ordinaire) 14 février (séance extraordinaire) etc. (2 <sup>e</sup> vendredi du mois)	Jeudi 26 déc. 2023, 12:00 Jeudi 30 janv. 2024, 12:00 etc. 15 jours avant la séance